

Chapitre 4

Les milieux urbains

4.1 Les définitions

Les milieux urbains sont des entités spatiales caractérisées par une concentration des activités d'habitation, de production et d'échange. En effet, on retrouve de manière agglomérée, soit au sein des villes et villages, une pluralité de fonctions institutionnelles, commerciales, industrielles, récréatives et résidentielles, ainsi que divers équipements collectifs. Un périmètre d'urbanisation est une limite établie entre, d'une part les zones urbanisées ou devant l'être, et d'autre part, les zones où le sol est occupé par des usages extensifs tels que l'agriculture ou la forêt. De plus, la délimitation d'un périmètre d'urbanisation fait référence à des notions de concentration, de croissance et de pluralisme des usages.

Cet exercice compte parmi les éléments de contenu obligatoire du schéma d'aménagement. La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* énonce que :

Le schéma d'aménagement doit, à l'égard du territoire de la municipalité régionale de comté, déterminer tout périmètre d'urbanisation.

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 5, alinéa 1, paragraphe 3)

4.2 La problématique

4.2.1 Les besoins en espaces pour l'urbanisation

Bien que la MRC de La Mitis en général ainsi que plusieurs municipalités en particuliers connaissent une régression du nombre d'habitants, les besoins en espaces pour des fins urbaines sont persistants. En effet, le niveau de la demande pour la construction de résidences, commerces, industries et édifices publics demeure soutenu dans la plupart des localités. Dans le domaine de l'habitation, cette situation s'explique par une augmentation du nombre de ménages (ensemble d'individus vivant dans une même unité d'habitation) ainsi que par la quête de constructions neuves. Selon le Bureau de la statistique du Québec, cette fragmentation de la population en plusieurs ménages se poursuivra au cours des prochaines années, en s'estompant toutefois jusqu'à atteindre un certain seuil d'équilibre.

D'autre part, en plus des considérations socio-économiques régionales, la MRC doit prendre en compte les orientations que le gouvernement provincial a dévoilées en 1994, lors de la publication du document intitulé « *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement* ». Pour ce qui est de la gestion du milieu urbain, il souhaite que la MRC adopte des mesures visant à :

- Privilégier la consolidation des zones urbaines existantes et donner la priorité à la revitalisation des centres-villes et des secteurs anciens ;
- Orienter l'extension urbaine dans les parties du territoire pouvant accueillir le développement de façon économique et dans le respect de l'environnement ;
- Favoriser une approche intégrée du développement pour l'ensemble d'une agglomération urbaine.

4.2.2 La rentabilisation des infrastructures

Plusieurs investissements majeurs en infrastructures ont été réalisés au cours des dernières années à l'intérieur des villes et des villages. Les municipalités et les gouvernements ont consenti des sommes importantes à la réhabilitation ou à l'extension des réseaux de rues, d'aqueduc et d'égout. De même, les entreprises d'hydro-électricité, de téléphonie et de câblodistribution ont participé au développement d'une desserte efficace des milieux urbains. Afin de maintenir un coût d'entretien *per capita* raisonnable de ces infrastructures, il apparaît opportun de maximiser leur utilisation. Par conséquent, il faut contrer les phénomènes d'étalement urbain incontrôlés et favoriser une expansion en continue à partir des secteurs déjà desservis.

De plus, il devient de plus en plus nécessaire de se soucier d'une efficacité énergétique dans l'occupation des nouveaux espaces urbains. La configuration des rues et des terrains ainsi que le mode d'implantation des bâtiments devraient prendre en considération des facteurs naturels comme l'ensoleillement et le sens des vents dominants.

4.2.3 La qualité de vie des milieux urbains

Toujours dans un souci de bien-être collectif, les villes et villages doivent se montrer accueillants et divertissants. Pour attirer de nouveaux résidents et ainsi poursuivre leur développement, les municipalités doivent également miser sur ces éléments car le choix d'un lieu de résidence repose en grande partie sur la qualité esthétique des lieux et l'offre en équipements de loisirs et activités communautaires. Cette qualité du cadre de vie accentue le sentiment d'appartenance au milieu, et participe par le fait même à la rétention de la population.

La verdure contribue dans un milieu urbanisé à améliorer l'aspect esthétique du milieu et a tendance à faire accroître la valeur des propriétés avoisinantes. La végétation autour d'une propriété, dans un quartier ou dans un village, constitue une forme

d'ambiance recherchée et contribue à l'équilibre du milieu et à l'harmonie de l'ensemble bâti. De même, les espaces naturels, les boisés, les parcs et les lieux de pratique d'activités de plein air constituent des éléments essentiels à la qualité de vie en milieu urbain. Les parcs jouent un rôle important au niveau de la vie communautaire en facilitant les relations humaines entre les personnes habitant un même quartier ou un même village. L'intégration harmonieuse des nouvelles constructions a également une incidence positive sur la qualité du cadre de vie. Le cadre bâti constitue un élément très fragile qui reflète le patrimoine et l'identité de chaque milieu de vie. Enfin, la vie culturelle s'avère aussi un aspect très important à considérer dans la planification et l'organisation d'un milieu urbain. L'accessibilité à des activités culturelles influence grandement l'appréciation du milieu.

Le vieillissement de la population, la diminution de la taille des ménages, l'accroissement du nombre de personnes seules et l'appauvrissement d'une part de la population sont des facteurs qui influencent l'évolution de la demande de services. En milieu urbain comme en milieu rural, il y a une grande demande pour de meilleurs espaces de vie et de loisirs, ainsi que pour de nouveaux services communautaires. Toutefois, le territoire de la MRC se situe loin des grands centres et la population ne bénéficie pas d'une aussi grande variété d'activités culturelles. En effet, l'accessibilité à des services socio-culturels s'avère plus difficile pour les populations des municipalités rurales. Par contre, il s'avère possible, collectivement, d'entreprendre des actions concertées pour répondre à ces aspirations légitimes.

4.3 Les principes d'intervention

La MRC de La Mitis retient les principes d'intervention suivants concernant les milieux urbains :

- Réserver des aires d'expansion urbaine pour répondre aux besoins de développement des villes et des villages pour une période minimale de quinze (15) ans, tout en maintenant une marge de garantie d'espace et un choix varié de localisation ;
- Éviter l'étalement des noyaux urbains et contrer la déstructuration des milieux ruraux, notamment le long des corridors routiers;
- Privilégier une occupation du sol compacte et en contiguïté avec les espaces déjà construits et desservis en aqueduc et égout;
- Orienter préférentiellement les usages résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels à l'intérieur des périmètres urbains;

- Prévenir l'insertion d'usages incompatibles avec les activités urbaines à l'intérieur des périmètres d'urbanisation;
- Participer, avec la population, à la conservation d'un environnement naturel et d'un cadre bâti de qualité;
- Encourager l'aménagement d'espaces récréatifs et l'instauration d'activités culturelles à l'intérieur ou à proximité des noyaux de villes et de villages.

4.4 La stratégie de mise en oeuvre

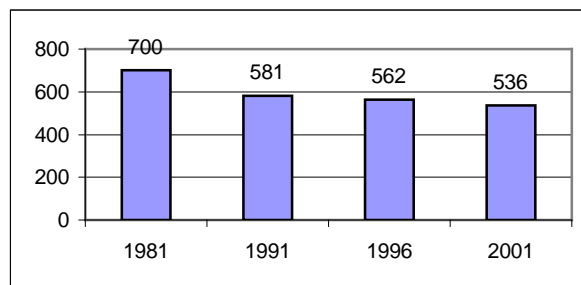
Trois exercices complémentaires sont mis à contribution pour répondre à ces principes d'intervention, soit la délimitation de périmètres d'urbanisation, la détermination d'une grande affectation urbaine couvrant les noyaux villageois et urbains, ainsi que l'instauration de mesures proactives à l'égard de l'esthétisme et de la vitalité de ces villes et villages.

4.4.1 Les périmètres d'urbanisation

Les périmètres d'urbanisation décrits ci-après déterminent les espaces à réserver à des fins urbaines autour des noyaux de villes et de villages. L'évaluation des besoins s'est effectuée en fonction des tendances démographiques, des statistiques du nombre de nouvelles constructions par année et des problématiques d'aménagement propres à chacune des municipalités (étendue des aires déjà urbanisées, desserte ou non en aqueduc et égout, configuration des réseaux de rues,...etc). Leur délimitation a également tenu compte de la limite de la zone agricole permanente, de la présence de contraintes naturelles (affleurements rocheux, zones à risque d'inondation ou de glissement de terrain) ainsi que de l'existence actuelle ou projetée de contraintes anthropiques (puits, étangs d'épuration des eaux usées, routes à fort débit,...). Si les tendances se maintiennent, les périmètres ainsi déterminés sauront répondre aux besoins des activités institutionnelles, résidentielles, commerciales et industrielles des quinze prochaines années.

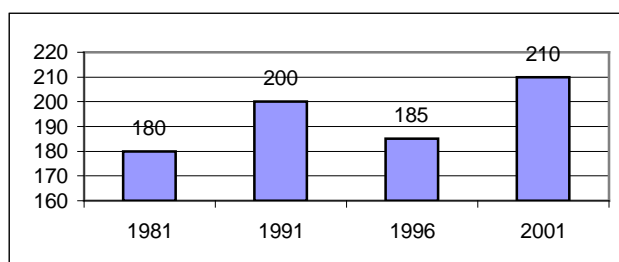
4.4.1.1 La Rédemption

La municipalité de La Rédemption compte parmi celles qui ont subi les plus fortes diminutions de leur population. En comparant les données des recensements de 1971 et de 2001 on constate une réduction de 43 % du nombre d'habitants dans cette localité. La figure ci-bas illustre, pour un intervalle de 20 ans, une variation négative de la population. Toutefois, une reprise de l'emploi est pressentie grâce au récent démarrage d'une entreprise de transformation du bois.

Figure 4.1 : L'évolution de la population de La Rédemption entre 1981 et 2001

Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

Le diagramme suivant démontre que, contrairement au nombre d'habitants, le nombre de ménages a augmenté légèrement depuis 15 ans. Cependant, des 16 municipalités de la MRC, La Rédemption est celle qui a connu l'une des plus faibles croissances des ménages.

Figure 4.2 : L'évolution du nombre de ménages à La Rédemption entre 1981 et 2001

Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

Tableau 4.1 : Les faits saillants de la démographie à La Rédemption

- Diminution de la population (-43,76%) entre 1971 et 2001
- Augmentation du nombre de ménages (16,7 %) entre 1981 et 2001

L'examen des données de recensement ainsi que des tendances sociales des dernières années nous forcent à poser l'hypothèse que la population de la municipalité de La Rédemption continuera sa lente décroissance au cours des prochaines années.

D'autre part, l'analyse des statistiques d'émission de permis permet de remarquer que la demande en espace a été plutôt faible au cours des 15 dernières années. Toutefois, cette demande a été assez constante au fil des ans.

Tableau 4.2 : Constructions neuves de 1990 à 2004 - La Rédemption

Année/Type	Résidentiel	Commercial	Industriel	Institutionnel	Autre	Total
1990	1	0	0	0	0	1
1991	1	0	0	0	0	1
1992	1	0	0	0	0	1
1993	1	0	0	0	0	1
1994	1	1	0	0	0	2
1995	1	0	0	0	0	1
1996	4	0	0	0	0	4
1997	3	0	0	0	0	3
1998	1	0	0	0	0	1
1999	0	0	0	0	0	0
2000	0	0	0	0	0	0
2001	0	0	0	0	0	0
2002	1	0	0	0	0	1
2003	2	0	1	0	0	3
2004	3	0	0	0	0	3
Total	20	1	1	0	0	22

Source : Municipalité de La Rédemption, Registre des permis et certificats

Tableau 4.3 : Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation de La Rédemption

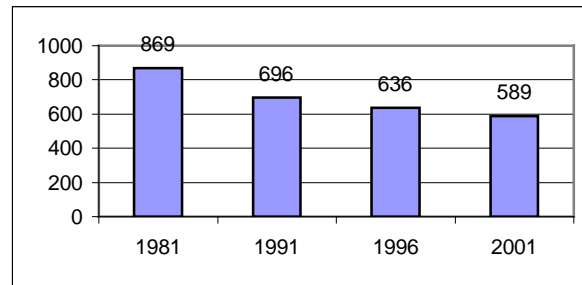
- Le milieu urbain est facilement accessible par la route Massé.
- Le milieu bâti offre l'accessibilité au Petit lac Noir.
- La densité d'occupation du sol est faible.
- Les usages résidentiels occupent 75% du milieu bâti.
- Les services publics d'égout et d'aqueduc desservent la majorité des résidences construites et des secteurs de développement.
- La moyenne de nouvelles constructions par année est de 1,5 ; dont 1,3 résidence
- La superficie requise pour répondre à la demande à des fins résidentielles est évaluée 20 000 m², soit 20 terrains (1000 m² chacun (desservis)).
- Il y a une possibilité théorique de 8 terrains résidentiels disponibles à court terme (desservis) à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.
- Le périmètre d'urbanisation révisé est d'une superficie de 701 093 m².
- Les aires d'expansion urbaine totalisent 349 773 m².

Considérant ces éléments, le périmètre d'urbanisation est maintenu tel qu'il a été tracé lors de l'élaboration du premier schéma d'aménagement. Le plan 4.1 délimite le périmètre d'urbanisation de la municipalité de La Rédemption.

4.4.1.2 Les Hauteurs

La municipalité de Les Hauteurs a été très sévèrement touchée par l'exode rural que connaît le Québec depuis le début des années 70. Le nombre d'habitants à Les Hauteurs a chuté de plus de 48% en 30 ans, soit 555 personnes. Le graphique suivant illustre la diminution de la population au cours de vingt dernières années.

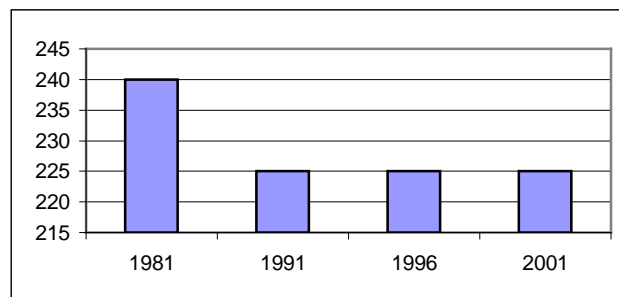
Figure 4.3 : L'évolution de la population à Les Hauteurs entre 1981 et 2001



Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

Le nombre de ménages dans la municipalité a aussi connu une diminution importante. La municipalité de Les Hauteurs figure parmi les 3 municipalités du territoire qui ont vu leur nombre de ménages diminuer. Le graphique ci-dessous illustre la diminution des ménages.

Figure 4.4 : L'évolution du nombre de ménages à Les Hauteurs entre 1981 et 2001



Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

Tableau 4.4 : Les faits saillants de la démographie de Les Hauteurs

- Diminution de la population (-48,51%) entre 1971 et 2001
- Diminution du nombre de ménages de (-6,25%) entre 1981 et 2001

Les statistiques sur la population et les ménages sont alarmantes. Malgré cela, les données relatives aux nombre de nouvelles constructions sont relativement positives. Le nombre de nouvelles constructions érigées dans la municipalité varie beaucoup

d'une année à l'autre. De plus, on remarque qu'il y a en moyenne une nouvelle construction par année dans la municipalité.

Tableau 4.5 : Constructions neuves de 1990 à 2004 - Les Hauteurs

Année/Type	Résidentiel	Commercial	Industriel	Institutionnel	Autre	Total
1990	1	0	0	0	0	1
1991	0	0	0	0	0	0
1992	0	0	0	0	0	0
1993	1	0	0	0	0	1
1994	1	0	0	0	0	1
1995	0	0	0	0	0	0
1996	0	0	0	0	1	1
1997	0	0	0	0	0	0
1998	1	0	0	0	2	3
1999	2	0	0	0	3	5
2000	2	0	0	0	1	3
2001	1	0	0	0	0	1
2002	0	0	0	0	0	0
2003	0	0	0	0	0	0
2004	0	0	0	0	1	1
Total	9	0	0	0	8	17

Source : Municipalité de Les Hauteurs, Registre des permis et certificats

Le portrait de l'évolution démographique de Les Hauteurs est plutôt sombre. Rien n'indique que cette situation de décroissance sera modifiée au cours des 15 prochaines années. Le diminution sera sûrement moindre que par le passé mais elle se poursuivra inexorablement.

Tableau 4.6 : Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation de Les Hauteurs

- Le milieu urbain est localisé à la croisée de la route 298 et de la route du deuxième et troisième rang.
- Le périmètre urbain est enclavé par la zone agricole protégée.
- La densité d'occupation du sol est faible.
- Les usages résidentiels occupent près de 85% du milieu urbain.
- Les fonctions autres que résidentielles occupent peu d'espace.
- Les services publics d'égout et d'aqueduc sont inexistantes.
- Environ 8 terrains sont viabilisables à court terme; l'érection d'une rue dans la partie sud-ouest du village serait nécessaire afin de rendre accessible d'autres terrains.
- La moyenne de nouvelles constructions par année est de 1,1 ; dont 0,6 résidence.
- Les besoins en espace à des fins résidentielles, pour satisfaire à la demande au cours des 15 prochaines années, sont estimés à 27 000 mètres carrés, soit 9 terrains

de 3000 mètres carrés (non desservis).

- Le périmètre d'urbanisation révisé est d'une superficie de 402 072 m².
 - Les aires d'expansion urbaine totalisent 77 561 m².
-

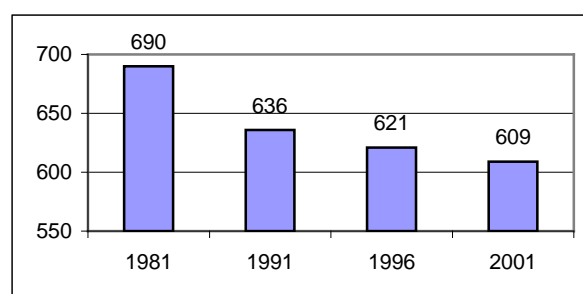
Une portion du périmètre de 1987 a été incluse en zone agricole (ferme dans la partie est du village). Deux résidences de la rue Côté et une partie de la cour d'école n'étaient pas à l'intérieur du périmètre. Considérant les éléments précédemment énumérés, un nouveau périmètre d'urbanisation a été délimité et peut être repéré sur le plan 4.2. L'implantation d'un réseau d'égout engendrerait une banque plus intéressante d'espaces réservés aux activités à caractère urbain et permettrait à la municipalité de soutenir les efforts de développement de ses citoyens et de consolider le noyau urbain existant.

4.4.1.3 Métis-sur-Mer

(regroupement des anciennes municipalités de Les Boules et Métis-sur-Mer en 2002)

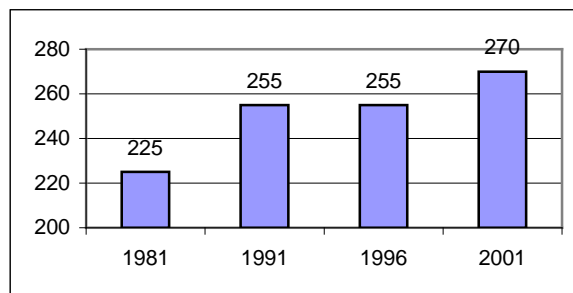
La Ville de Métis-sur-Mer a connu une faible diminution de sa population comparativement aux autres municipalités de la MRC. Près du quart de la population a quitté la municipalité entre 1971 et 2001. La figure 4.7 permet d'examiner graphiquement la baisse de population depuis 1981.

Figure 4.5 : L'évolution de la population à Métis-sur-Mer entre 1981 et 2001



Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

La figure suivante donne un aperçu des changements dans le nombre de ménages entre 1981 et 2001. L'augmentation des ménages est constante depuis plusieurs années, et ce, malgré une diminution de la population. De plus, il est intéressant de noter que cette augmentation des besoins en logements influence le nombre de mise en chantier pour la construction résidentielle dans la municipalité. La vocation de villégiature de la municipalité peut aussi expliquer cette situation. La demande pour la construction de bâtiments neufs est relativement forte et constante.

Figure 4.6 : L'évolution du nombre de ménages à Métis-sur-Mer entre 1981 et 2001

Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

Tableau 4.7 : Les faits saillants de la démographie à Métis-sur-Mer

- Diminution de la population (-23,30%) entre 1971 et 2001
- Augmentation du nombre de ménages (20,0%) entre 1981 et 2001

Tableau 4.8 : Constructions neuves de 1990 à 2004 - Métis-sur-Mer

Année/Type	Résidentiel	Commercial	Industriel	Institutionnel	Autre	Total
1990	2	0	1	0	0	3
1991	1	1	0	0	0	2
1992	1	1	0	0	0	2
1993	1	0	0	0	2	3
1994	1	3	0	0	0	4
1995	2	0	0	0	0	2
1996	3	0	0	0	2	5
1997	4	0	0	0	0	4
1998	3	0	0	0	0	3
1999	6	0	0	0	0	6
2000	1	1	0	0	0	2
2001	3	0	0	0	0	3
2002	3	1	1	0	0	5
2003	4	0	0	0	0	4
2004	2	0	0	0	0	2
Total	37	7	2	0	4	50

Source : Ville de Métis-sur-Mer, Registre des permis et certificats

L'analyse des statistiques ainsi que des comportements sociaux des dernières années nous permet de poser l'hypothèse que la population de la municipalité de Métis-sur-Mer connaîtra une certaine stabilité au cours des prochaines années. De plus, il est légitime de croire que la demande pour la construction de résidences principales et secondaires s'accroîtra au cours des prochaines années.

Tableau 4.9 : Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation de Métis-sur-Mer

-
- Le milieu urbain est facilement accessible par la route 132.
 - Le milieu bâti offre l'accessibilité au bord de la mer.
 - On y retrouve des contraintes naturelles importantes (zone de glissement de terrain).
 - La densité d'occupation du sol est faible.
 - Les usages résidentiels occupent 85% du milieu urbain.
 - Les fonctions autres que résidentielles occupent peu d'espace.
 - Les services publics d'égout et d'aqueduc desservent la majorité des résidences construites mais l'égout n'est pas offert dans les secteurs de développement.
 - La moyenne de nouvelles constructions par année est de 3,3 ; dont 2,5 résidences
 - La superficie requise pour répondre à la demande à des fins résidentielles est évaluée à 92 500 m² soit 37 terrains (2500 m² chacun (partiellement desservis)).
 - Le périmètre d'urbanisation révisé est d'une superficie de 813 248 m².
 - Les aires d'expansion urbaine totalisent 151 708 m².
-

Considérant ces facteurs, le périmètre d'urbanisation a été modifié. Le nouveau périmètre d'urbanisation est plus court vers l'est en raison de l'existence d'un talus à risque de glissement près de la frontière avec Baie-des-Sables. Le plan 4.3 représente graphiquement le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Métis-sur-Mer.

4.4.1.4 Mont-Joli, Sainte-Flavie et Saint-Joseph-de-Lepage

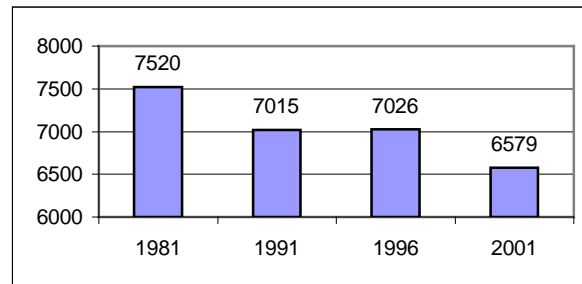
(regroupement des anciennes municipalités de Mont-Joli et de Saint-Jean-Baptiste en 2001)

Les municipalités de Mont-Joli, Sainte-Flavie et de Saint-Joseph-de-Lepage entretiennent de fortes relations d'interdépendance (services, équipements, population) et leurs secteurs urbanisés sont contigus, voire imbriqués. En conformité aux orientations gouvernementales à cet égard, l'urbanisation à l'intérieur de celles-ci est abordée selon une logique d'agglomération urbaine. Mont-Joli, intercalée au centre des trois, est un centre régional caractérisé par une densité d'occupation du sol plus forte que dans les autres municipalités du territoire. De plus, on y retrouve une grande variété d'usages, fait unique dans la MRC.

La ville de Mont-Joli a connu une baisse de ses effectifs, en considérant les données antérieures de l'ancienne municipalité de Saint-Jean-Baptiste dans le calcul. Parmi les trois municipalités, celle de Saint-Joseph-de-Lepage a connu une forte augmentation de la population. Entre 1971 et 2001, le nombre d'habitants a connu une hausse de près de 55%. C'est la plus importante augmentation de la population dans toute la MRC. La municipalité de Sainte-Flavie a vécu également une période de croissance démographique au cours des 30 dernières années. Le bilan, tant au niveau de la

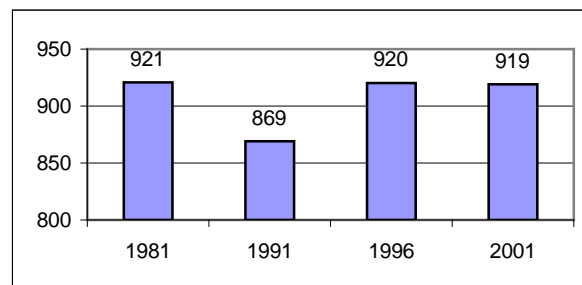
population que des ménages est très positif et nettement supérieur à celui de la moyenne régionale. Les figures ci-dessous illustrent les variations de population depuis 1981.

Figure 4.7 : L'évolution de la population à Mont-Joli entre 1981 et 2001



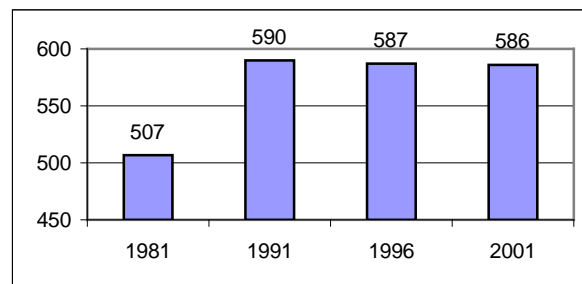
Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

Figure 4.8 : L'évolution de la population de Sainte-Flavie entre 1981 et 2001



Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

Figure 4.9 : L'évolution de la population de Saint-Joseph-de-Lepage entre 1981 et 2001

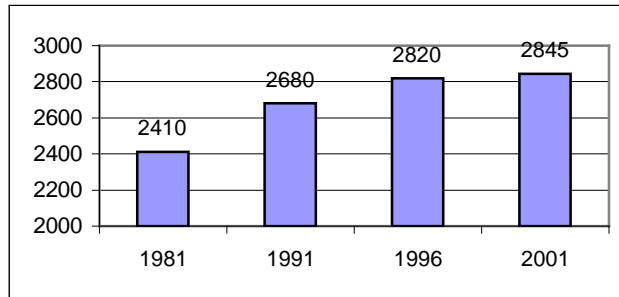


Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

Pour ce qui est des ménages, c'est une fois de plus la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage qui a connu la plus forte augmentation. Toutefois, l'accroissement des ménages n'est pas aussi spectaculaire que celle de la population. Quant à la Ville de Mont-Joli, elle a aussi connu une augmentation des ménages. Le nombre de ménages a connu une forte croissance à Sainte-Flavie entre 1981 et 2001. Globalement, les trois

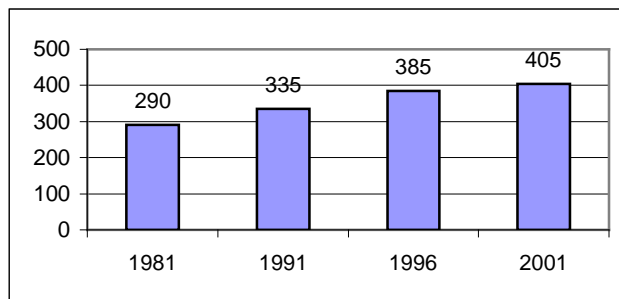
municipalités formant l'agglomération ont connu une augmentation des ménages de 21,6% en 20 ans. C'est une variation supérieure à celle de la MRC dans son ensemble. Les figures suivantes montrent les changements quant au nombre de ménages.

Figure 4.10 : L'évolution du nombre de ménages à Mont-Joli entre 1981 et 2001



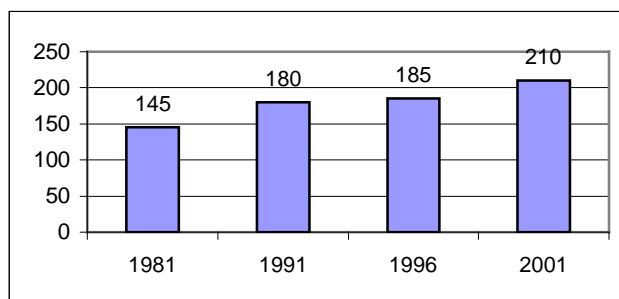
Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

Figure 4.11 : L'évolution du nombre de ménages à Sainte-Flavie entre 1981 et 2001



Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

Figure 4.12 : L'évolution du nombre de ménages à Saint-Joseph-de-Lepage entre 1981 et 2001



Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

Tableau 4.10 : Les faits saillants de la démographie de l'agglomération de Mont-Joli, Sainte-Flavie et Saint-Joseph-de-Lepage

- Diminution de la population (-9,6 %) entre 1981 et 2001
- Augmentation des ménages de (21,6%) entre 1981 et 2001

En examinant les tableaux suivants, on peut remarquer que la plus grande concentration de nouvelles constructions se trouve à Mont-Joli. À Sainte-Flavie, l'augmentation de la population et des ménages entre 1991 et 2001 a également eu des répercussions sur l'aménagement du territoire de la municipalité. Le tableau présentant les statistiques de nouvelles constructions pour cette municipalité démontre qu'il y a eu un nombre important de mises en chantier, particulièrement entre 1994 et 1996. Fait surprenant, il y a eu seulement 7 nouvelles constructions à Saint-Joseph-de-Lepage de 1990 à 1999. La forte augmentation de la population et des ménages dans cette localité ne semble pas avoir eu de répercussion directe sur l'occupation du sol.

Tableau 4.11 : Constructions neuves de 1990 à 2004 - Mont-Joli

Année/Type	Résidentiel	Commercial	Industriel	Institutionnel	Autre	Total
1990	11	2	0	0	0	13
1991	11	0	1	0	0	12
1992	13	3	4	0	0	20
1993	13	3	0	0	0	16
1994	12	2	3	1	0	18
1995	12	5	1	0	0	18
1996	7	3	1	0	1	12
1997	7	0	0	0	0	7
1998	3	4	7	0	0	14
1999	4	1	1	0	1	7
2000	4	4	2	0	0	10
2001	3	1	4	0	0	8
2002	5	1	4	1	1	12
2003	5	1	6	2	1	15
2004	7	1	2	1	1	12
Total	117	31	36	5	5	194

Source : Ville de Mont-Joli, Registre des permis et certificats

Tableau 4.12 : Constructions neuves de 1990 à 2004 - Sainte-Flavie

Année/Type	Résidentiel	Commercial	Industriel	Institutionnel	Autre	Total
1990	2	1	0	0	0	3
1991	0	0	0	0	2	2
1992	3	0	0	0	0	3
1993	3	0	0	0	0	3
1994	10	0	0	0	0	10
1995	6	0	0	0	0	6
1996	3	1	0	0	0	4
1997	1	2	0	0	0	3
1998	1	0	0	0	0	1
1999	3	0	0	0	0	3
2000	0	0	0	0	0	0
2001	4	0	0	0	4	8
2002	2	0	0	0	6	8
2003	3	0	0	0	3	6
2004	4	0	0	0	4	8
Total	45	4	0	0	19	68

Source : municipalité de Sainte-Flavie, Registre des permis et certificats

Tableau 4.13 : Constructions neuves de 1990 à 2004 - St-Joseph-de-Lepage

Année/Type	Résidentiel	Commercial	Industriel	Institutionnel	Autre	Total
1990	1	0	0	0	0	1
1991	1	0	0	0	0	1
1992	0	0	0	0	0	0
1993	0	0	0	0	0	0
1994	2	0	0	0	0	2
1995	0	0	0	0	0	0
1996	0	0	0	0	0	0
1997	1	0	0	0	0	1
1998	1	0	0	0	0	1
1999	1	0	0	0	0	1
2000	0	0	0	0	0	0
2001	0	0	0	0	0	0
2002	0	0	0	0	0	0
2003	1	0	0	0	0	1
2004	2	0	0	0	0	2
Total	10	0	0	0	0	10

Source : municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage, Registre des permis et certificats

Les tendances récentes dans le choix du lieu de résidence nous portent à croire que cette agglomération urbaine de la MRC connaîtra un essor démographique au cours de la prochaine décennie. De plus, la venue de l'autoroute 20, reliant plus efficacement ce

pôle régional aux autres pôles de la province, entraînera, selon certaines hypothèses, l'arrivée de plusieurs résidents et l'implantation de nombreux commerces et industries.

Tableau 4.14 : Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation de Mont-Joli, Sainte-Flavie et Saint-Joseph-de-Lepage

-
- Le milieu urbain est localisé dans les deux axes de la route 132.
 - Les aires d'approches et de décollages de l'aéroport sont situées à proximité
 - Le périmètre urbain est totalement bordé par la zone agricole permanente.
 - Les usages résidentiels occupent 50% du milieu urbanisé; les aires industrielles et commerciales occupent une grande proportion de la superficie restante.
 - Les services publics d'égout et d'aqueduc desservent la majorité des terrains dans le périmètre urbain, sauf dans la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage.
 - La moyenne de nouvelles constructions par année est de 12,9 pour Mont-Joli, dont 7,8 résidences ; 4,5 pour Sainte-Flavie dont 3,0 résidences; 0,7 pour St-Joseph-de-Lepage.
 - La superficie requise pour répondre à la demande à des fins résidentielles est estimée à 192 000 m² (Mont-Joli 117 000 m², Sainte-Flavie 45 000 m², Saint-Joseph-de-Lepage 30 000 m²).
 - La superficie du périmètre urbain révisé est de 9 920 988 m².
 - Les aires d'expansion urbaine totalisent 2 331 624 m² (Mont-Joli 1 934 110 m², Sainte-Flavie 277 189 m², et Saint-Joseph-de-Lepage 120 325 m².)
-

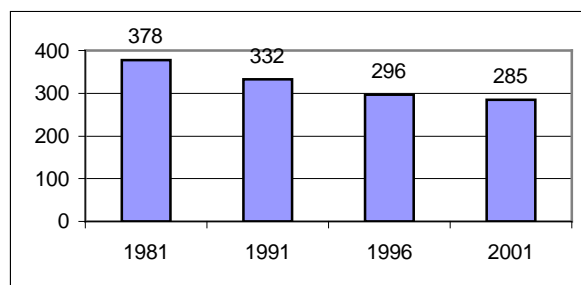
Pour ces municipalités, puisque l'offre dépasse largement la demande, le schéma comprend des mesures de gestion de l'urbanisation. Des parcelles totalisant une superficie de 917 081 m² sont donc identifiées comme zones d'aménagement prioritaires, desquelles 332 466 m² sont vouées à des fins résidentielles, 257 887 m² à des fins commerciales et 326 728 m² à des fins industrielles. Les municipalités doivent s'engager à desservir en priorité ces secteurs en infrastructures de voirie, d'aqueduc et d'égout. Un ensemble d'aires regroupant 1 414 543 m² est maintenu comme zones d'aménagement différé, desquelles 625 682 m² sont vouées à des fins résidentielles, 146 293 m² à des fins commerciales et 642 568 m² à des fins industrielles. À l'intérieur d'une municipalité, aucun investissement en infrastructures de voirie, d'aqueduc et d'égout n'est à prévoir pour une zone d'aménagement différé avant qu'au moins 75% de la superficie des zones d'aménagement prioritaires de son territoire soit occupée.

En conformité avec les éléments mentionnés précédemment, les périmètres d'urbanisation délimités en 1987 ont été modifiés et intégrés. Les principales modifications ont été effectuées pour tenir compte de la limite de la zone agricole permanente, de l'existence de secteurs déjà fortement urbanisés et des besoins pressentis pour des commerces et industries à fort gabarit. Cette délimitation permettra aux municipalités de se développer mutuellement selon leurs vocations dominantes, tout en respectant leur autonomie respective dans la planification et la gestion de leur portion de périmètre urbain. Les plans 4.4.1, 4.4.2 et 4.4.3 illustrent les différentes parties du périmètre urbain de cette agglomération.

4.4.1.5 Padoue

La municipalité de Padoue a connu une très forte diminution de sa population depuis 1971. Les statistiques démontrent que le nombre de résidents dans cette localité a chuté de plus de 43% entre 1971 et 2001. La figure ci-dessous permet de constater que la décroissance démographique a été constante entre 1981 et 2001.

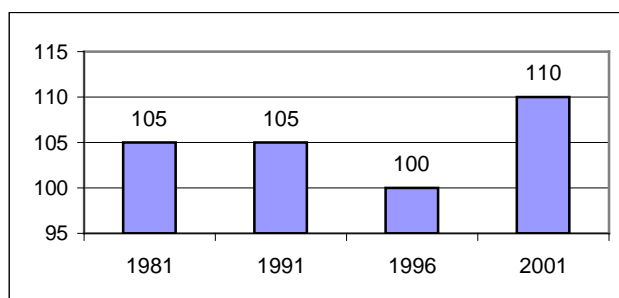
Figure 4.13 : L'évolution de la population à Padoue entre 1981 et 2001



Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

La baisse de population fut si marquée à Padoue au cours des dernières années, que le nombre de ménages est demeuré au même niveau, soit une centaine. Le graphique suivant illustre cette stagnation des ménages.

Figure 4.14 : L'évolution du nombre de ménages à Padoue entre 1981 et 2001



Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991 et 1996

Tableau 4.15 : Les faits saillants de la démographie de Padoue

- Diminution de la population (-43,79%) entre 1971 et 2001
- Stagnation des ménages de (4,76%) entre 1981 et 2001

Le portrait démographique de la municipalité se transpose sur le nombre de nouvelles constructions. Le tableau suivant révèle qu'il y a eu peu de nouvelles constructions à Padoue au cours des 15 dernières années.

Tableau 4.16 : Constructions neuves de 1990 à 2004 - Padoue

Année/Type	Résidentiel	Commercial	Industriel	Institutionnel	Autre	Total
1990	0	0	0	0	0	0
1991	0	0	0	0	0	0
1992	0	0	0	0	0	0
1993	0	0	0	0	1	1
1994	0	0	0	0	1	1
1995	1	0	0	0	0	1
1996	1	0	0	0	0	1
1997	0	0	0	0	1	1
1998	1	0	0	0	0	1
1999	0	0	0	0	0	0
2000	0	0	0	0	1	1
2001	1	0	0	0	0	1
2002	0	0	0	0	2	2
2003	0	0	0	0	2	2
2004	0	0	0	0	0	0
Total	4	0	0	0	8	12

Source : municipalité de Padoue, Registre des permis et certificats

L'analyse des données précédentes ainsi que des tendances démographiques laissent entrevoir un avenir plutôt sombre pour la municipalité de Padoue. Les intervenants de cette localité devront être solidaires et innovateurs pour réussir à maintenir leur population et leur milieu de vie.

Tableau 4.17 : Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation de Padoue

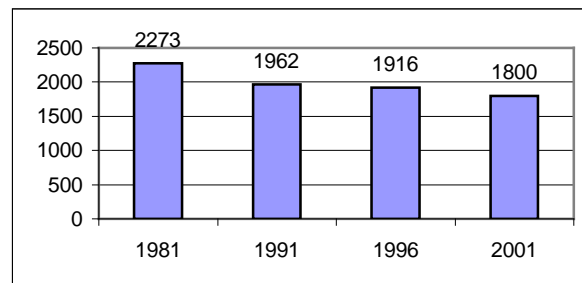
- Le milieu urbain est localisé à proximité du chemin Kempt.
- Le périmètre urbain est totalement bordé par la zone verte.
- La densité d'occupation du sol est faible.
- Les usages résidentiels occupent 90% du milieu urbain.
- Les fonctions autres que résidentielles occupent peu d'espace.
- Un réseau d'égout est implanté.
- La moyenne annuelle de nouvelles constructions est de 0,8 ; dont 0,3 résidences
- La superficie requise pour répondre à la demande à des fins résidentielles est évaluée 6000 m² soit 4 terrains (1500 m² chacun (partiellement desservis)).
- Le périmètre d'urbanisation révisé est d'une superficie de 335 691 m².
- Les aires d'expansion urbaine totalisent 120 834 m².

La MRC a délimité un nouveau périmètre d'urbanisation qui correspond à la limite de la zone agricole permanente. Le plan 4.5 illustre le périmètre urbain du village de Padoue.

4.4.1.6 Price et Grand-Métis

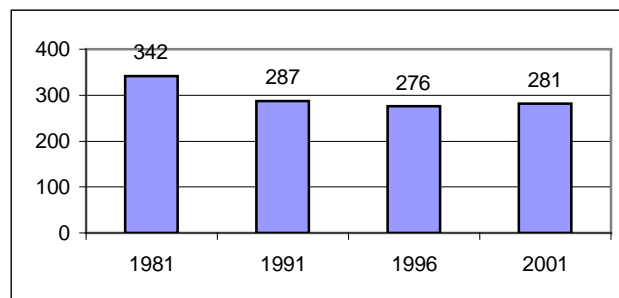
La municipalité de Price est l'une des plus peuplées de la MRC. Son économie repose principalement sur la transformation du bois. Le milieu bâti de cette municipalité a les caractéristiques d'une petite ville industrielle. Les terrains sont de petite dimension et les usages industriels occupent une place importante de l'espace urbanisé. Depuis 1971 le nombre de Priçois a chuté de plus de 34%. Le graphique 4.19 illustre cette situation. La municipalité de Grand-Métis a également vécu une importante diminution de sa population depuis 1971. En fait, les données statistiques nous révèlent qu'entre 1971 et 2001, le nombre de Grand-Métissiens a chuté de 21%. Le graphique 4.20 illustre la variation du nombre d'habitants à Grand-Métis depuis 1981. Il permet de constater que la population de cette municipalité semble s'être stabilisée entre 1991 et 2001.

Figure 4.15 : L'évolution de la population à Price entre 1981 et 2001



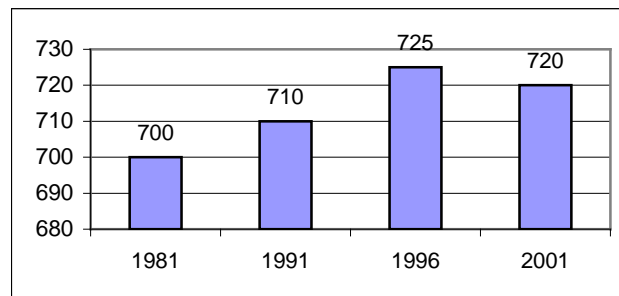
Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

Figure 4.16 : L'évolution de la population à Grand-Métis entre 1981 et 2001

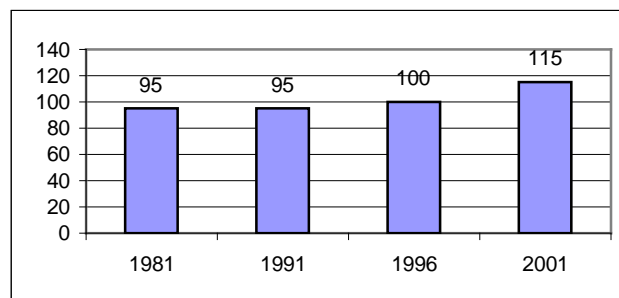


Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

À Price, malgré cette baisse importante de la population, il n'y a pas eu de répercussion majeure sur l'occupation du territoire de la municipalité. Cette situation de décroissance démographique a été compensée par l'augmentation du nombre de ménages. Le diagramme ci-dessous démontre cette variation positive du nombre de ménages. Sur le territoire de Grand-Métis, le nombre de ménages a tout de même augmenté entre 1981 et 2001. La figure correspondante montre que cette augmentation, de 21%, qui s'est réalisée surtout entre 1991 et 2001.

Figure 4.17 : L'évolution du nombre de ménages à Price entre 1981 et 2001

Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

Figure 4.18 : L'évolution du nombre de ménages à Grand-Métis entre 1981 et 2001

Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

Les variations du nombre de ménages et de la population n'ont pas eu un effet important sur le nombre de permis de construction émis à Price au cours des 10 dernières années. Cependant, au cours de la dernière décennie, le nombre de nouvelles constructions est nettement inférieur à celles construites pendant les 5 premières années de la période. Le vieillissement de la population de Price peut expliquer cet état de fait.

Les tableaux ci-après résument les faits marquants des caractéristiques démographiques de Price et de Grand-Métis.

Tableau 4.18 : Les faits saillants de la démographie de Price

-
- Diminution de la population (-34,31%) entre 1971 et 2001
 - Augmentation des ménages (2,86%) entre 1981 et 2001
-

Tableau 4.19 : Les faits saillants de la démographie à Grand-Métis

-
- Diminution de la population (-21,0%) entre 1971 et 2001
 - Augmentation du nombre de ménages (21,0%) entre 1981 et 2001
-

Tableau 4.20 : Constructions neuves de 1990 à 2004 - Price

Année/Type	Résidentiel	Commercial	Industriel	Institutionnel	Autre	Total
1990	1	0	0	0	0	1
1991	4	0	0	1	0	5
1992	2	0	0	0	1	3
1993	5	0	0	0	1	6
1994	8	0	0	0	0	8
1995	3	0	0	0	0	3
1996	1	0	1	0	0	2
1997	0	0	0	0	0	0
1998	1	0	0	0	0	1
1999	1	1	0	0	0	2
2000	0	0	0	0	0	0
2001	1	0	0	0	0	1
2002	1	0	0	0	0	1
2003	0	0	0	0	0	0
2004	4	0	0	0	0	4
Total	32	1	1	1	2	37

Source : municipalité de Price, Registre des permis et certificats

Le nombre de mise en chantier est constante au fil des ans à Grand-Métis. Cependant, les nouvelles constructions y sont peu nombreuses.

Tableau 4.21 : Constructions neuves de 1990 à 2004 - Grand-Métis

Année/Type	Résidentiel	Commercial	Industriel	Institutionnel	Autre	Total
1990	1	1	0	0	0	2
1991	1	0	0	0	1	2
1992	0	0	0	0	1	1
1993	1	0	0	0	0	1
1994	1	1	0	0	0	2
1995	0	0	0	0	3	3
1996	0	0	0	0	1	1
1997	2	0	0	0	0	2
1998	1	0	0	0	0	1
1999	0	1	0	0	0	1
2000	0	2	0	0	2	4
2001	0	0	0	0	0	0
2002	0	1	0	0	0	1
2003	1	0	0	0	1	2
2004	0	0	0	0	1	1
Total	8	6	0	0	10	24

Source : municipalité de Grand-Métis, Registre des permis et certificats

L'étude des informations ci-haut et des perspectives démographiques laisse croire que la diminution de population dans la municipalité de Price se poursuivra au cours des prochaines années. Cependant, cette chute du nombre d'habitants ne devrait pas avoir d'impact, à court terme, sur l'occupation de l'espace dans la municipalité.

Grand-Métis se distingue des autres municipalités du territoire. En fait, on ne retrouve pas de noyau villageois dans cette municipalité. D'ailleurs, lors de la réalisation du premier schéma d'aménagement de la MRC, aucun périmètre d'urbanisation n'avait été délimité. Deux éléments peuvent expliquer l'absence de village dans cette municipalité. Anciennement, le territoire de Grand-Métis s'étendait sur une superficie beaucoup plus vaste que les 25 km² actuels. Il occupait près de 115 km². Au fil des ans, les municipalités de Métis-sur-Mer (1921) et de Saint-Octave-de-Métis (1908) se sont détachées du territoire grand-métissien. De plus, la vocation agricole de la municipalité, qui n'a pas changé depuis ses débuts, peut aussi expliquer la dispersion du milieu bâti.

L'analyse de l'organisation de l'espace dans la municipalité de Grand-Métis permet de constater les faits suivants :

- absence de concentration urbaine ;
- les constructions des dernières années ne sont pas regroupées dans un secteur précis ;
- inexistence de noyau villageois, mais proximité du village de Price.

Ces constatations ainsi que le contexte social et démographique de cette municipalité ne justifient pas la présence d'un périmètre d'urbanisation entier. Toutefois, de manière à encadrer les activités autres qu'agricoles susceptibles de s'implanter dans cette localité, la MRC délimite une grande affectation récréative qui permet certains usages à caractère urbain à proximité des Jardins de Métis (voir plan des grandes affectations du territoire – plan 17.1).

Tableau 4.22 : Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation de Price et Grand-Métis (incluant des secteurs de Mont-Joli et de St-Octave-de-Métis)

- Le périmètre urbain chevauche les limites municipales de Price, de Grand Métis (scierie Cédrico), de Saint-Octave-de-Métis (scierie Bowater) et franchit la rivière Mitis, débordant ainsi sur le territoire de la Ville de Mont-Joli le long du chemin de Price.
- Le milieu urbain est accessible par la route 234 et le chemin de Price.
- Le périmètre urbain est totalement bordé par la zone verte.
- La densité d'occupation du sol est moyenne.
- Il y a une zone de glissement de terrain qui longe le milieu urbain à l'ouest.
- Les usages résidentiels occupent 60% du milieu urbain.
- Les fonctions autres que résidentielles occupent beaucoup d'espace.

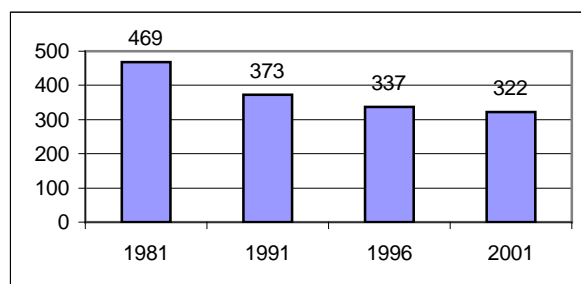
-
- Les services publics d'égout et d'aqueduc desservent la majorité des terrains dans le périmètre d'urbanisation, sauf le secteur à l'ouest de la rivière Mitis (à l'intérieur de Mont-Joli).
 - La moyenne annuelle de nouvelles constructions est de 4,0 ; dont 2,7 résidences
 - La superficie requise pour répondre à la demande à des fins résidentielles est évaluée 40 000 m² soit 40 terrains (1000 m² chacun (desservis)).
 - Le périmètre d'urbanisation révisé est d'une superficie de 1 856 988 m².
 - Les aires d'expansion urbaine totalisent 194 593 m².
-

Tel que le démontre le plan 4.6, la MRC a modifié quelque peu la limite du périmètre d'urbanisation antérieur afin de tenir compte des inclusions et des exclusions de la zone agricole permanente. Le périmètre d'urbanisation actuel rectifie l'utilisation du sol réelle des industries de transformation du bois.

4.4.1.7 Saint-Charles-Garnier

La municipalité de Saint-Charles-Garnier est celle qui présente le plus sombre portrait démographique dans La Mitis. Les statistiques de 1971 révèlent que la municipalité a connu une chute de 55,95% de sa population en 30 ans. Le graphique suivant illustre la forte décroissance de la population de Saint-Charles-Garnier depuis 1981.

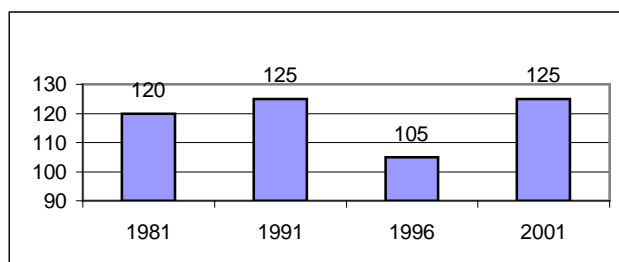
Figure 4.19 : L'évolution de la population à Saint-Charles-Garnier entre 1981 et 2001



Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

La figure suivante montre la variation du nombre de ménages. Saint-Charles-Garnier s'avère une municipalité n'ayant pas réussi à accroître son nombre de ménages.

Figure 4.20 : L'évolution du nombre de ménages à Saint-Charles-Garnier entre 1981 et 2001



Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

Tableau 4.23 : Les faits saillants de la démographie de Saint-Charles-Garnier

- Diminution de la population (-55,95%) entre 1971 et 2001
- Stagnation des ménages (4,16%) entre 1981 et 2001

Tableau 4.24 : Constructions neuves de 1990 à 2004 - Saint-Charles-Garnier

Année/Type	Résidentiel	Commercial	Industriel	Institutionnel	Autre	Total
1990	1	0	0	0	1	2
1991	0	0	0	0	2	2
1992	0	0	0	0	0	0
1993	1	0	0	0	0	1
1994	1	0	0	0	2	3
1995	0	0	0	0	3	3
1996	0	0	0	0	2	2
1997	0	0	0	0	0	0
1998	1	0	0	0	5	6
1999	2	0	0	0	0	2
2000	0	0	0	0	2	2
2001	1	1	0	0	4	6
2002	1	0	0	0	4	5
2003	0	0	0	0	1	1
2004	0	0	0	0	0	0
Total	8	1	0	0	26	35

Source : municipalité de Saint-Charles-Garnier, Registre des permis et certificats

L'analyse des renseignements ci-dessus et des prévisions démographiques amène à supposer que l'avenir de la municipalité de Saint-Charles-Garnier est plutôt pessimiste. Toutefois, la décroissance de population devrait être moins forte au cours des prochaines années.

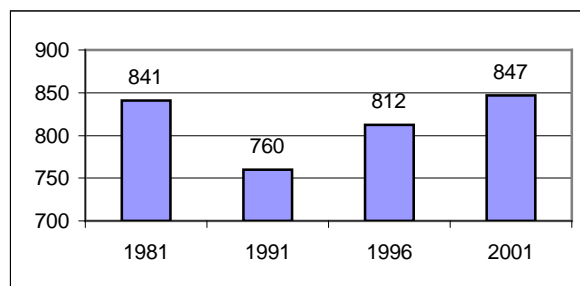
Tableau 4.25 : Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation de Saint-Charles-Garnier

- Le milieu urbain est localisé à la jonction de la route 298 et du septième rang.
- Le périmètre urbain est totalement entouré par la zone verte.
- La densité d'occupation du sol est faible.
- Les usages résidentiels occupent 90% du milieu urbain.
- Les fonctions autres que résidentielles occupent peu d'espace.
- Un service d'égout est existant depuis 2004.
- La moyenne annuelle de nouvelles constructions est de 4,0 ; dont 2,7 résidences
- La superficie requise pour répondre à la demande à des fins résidentielles est évaluée 12 000 m² soit 8 terrains (1500 m² chacun (partiellement desservis)).
- Le périmètre d'urbanisation révisé est d'une superficie de 467 807 m².
- Les aires d'expansion urbaine totalisent 306 914 m².

Le périmètre d'urbanisation adopté dans le premier schéma d'aménagement de la MRC a été réduit de 36 171 m². Cette modification a été faite pour tenir compte du découpage de la zone agricole permanente et des besoins en espace de la municipalité pour les 15 prochaines années. Le plan 4.7 expose la limite du nouveau périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Charles-Garnier.

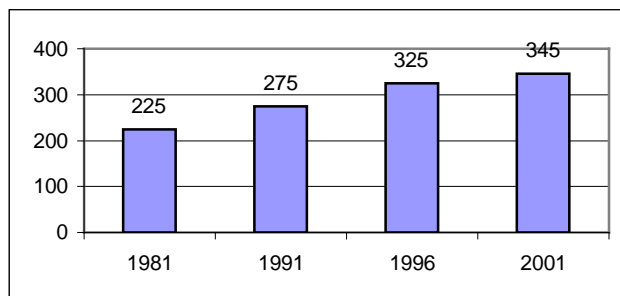
4.4.1.8 Saint-Donat

La municipalité de Saint-Donat a connu une faible diminution de sa population entre 1971 et 2001. Les statistiques révèlent que, depuis 1971, elle a perdu 2,08% de ses habitants. L'exode de la population s'est effectué entre 1971 et 1991. Depuis, la population a légèrement augmenté. Le graphique ci-dessous illustre ces variations.

Figure 4.21 : L'évolution de la population à Saint-Donat entre 1981 et 2001

Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

Il est étonnant de constater que la diminution de la population n'a pas eu d'impact sur le nombre de ménages résidant dans la municipalité. Soulignons que l'augmentation de 53% des ménages de cette localité est la plus forte du territoire.

Figure 4.22 : L'évolution du nombre de ménages à Saint-Donat entre 1981 et 2001

Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

Tableau 4.26 : Les faits saillants de la démographie de Saint-Donat

- Diminution de la population (-2,08%) entre 1971 et 2001
- Augmentation de la population (11,45%) entre 1991 et 2001
- Augmentation des ménages (53,33%) entre 1981 et 2001

Le prochain tableau indique le nombre de permis de construction émis dans la municipalité au cours des 15 dernières années. Le nombre de nouvelles constructions est élevé proportionnellement au nombre d'habitants. On émet l'hypothèse que plusieurs résidences ne constituent pas le domicile principal des propriétaires : résidence saisonnière, chalet de villégiature.

Tableau 4.27 : Constructions neuves de 1990 à 2004 - Saint-Donat

Année/Type	Résidentiel	Commercial	Industriel	Institutionnel	Autre	Total
1990	5	0	0	0	0	5
1991	2	0	0	0	0	2
1992	2	0	0	0	3	5
1993	5	0	0	0	1	6
1994	0	0	0	0	0	0
1995	1	1	0	0	2	4
1996	0	0	0	0	1	1
1997	2	0	0	0	0	2
1998	2	0	0	0	1	3
1999	3	0	0	0	0	3
2000	3	0	0	0	0	3
2001	0	0	0	0	0	0
2002	4	0	0	0	0	4
2003	1	0	0	0	0	1
2004	3	0	0	0	2	5
Total	33	1	0	0	10	44

Source : municipalité de Saint-Donat, Registre des permis et certificats

Tous ces renseignements démontrent que la municipalité de Saint-Donat a vécu une période très dynamique sur le plan de l'occupation territoriale au cours des dernières années. Pourtant, les prévisions démographiques de *l'Institut de la statistique du Québec* ne sont pas très favorables pour une municipalité telle que Saint-Donat. Malgré tout, le contexte régional devrait assurer à cette municipalité de conserver son dynamisme au cours des prochaines années.

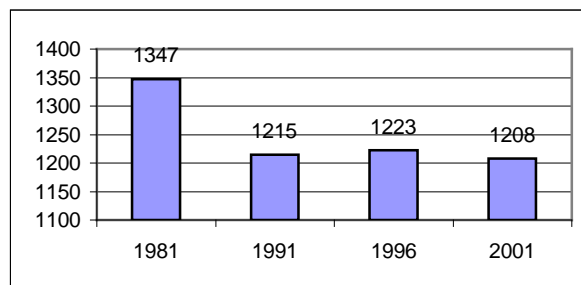
Tableau 4.28 : Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation de Saint-Donat

-
- Le milieu urbain est localisé aux abords de la route 298 et de la route du sixième rang.
 - Une portion du périmètre est située en zone inondable
 - Le périmètre urbain est totalement entouré par la zone agricole permanente.
 - La densité d'occupation du sol est faible.
 - Les usages résidentiels occupent 80% du milieu urbain.
 - Les fonctions autres que résidentielles occupent peu d'espace.
 - Les services publics d'égout et d'aqueduc desservent tous les terrains dans le périmètre d'urbanisation.
 - La moyenne annuelle de nouvelles constructions est de 2,9 ; dont 2,2 résidences
 - La superficie requise pour répondre à la demande à des fins résidentielles est évaluée 33 000 m² soit 33 terrains de 1000 m² chacun (desservis).
 - Le périmètre d'urbanisation révisé est d'une superficie de 510 725 m².
 - Les aires d'expansion urbaine totalisent 134 201 m².
-

Le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Donat occupe une superficie inférieure de 65 922 m² à celui adopté lors de l'élaboration du premier schéma d'aménagement. Cette modification a été faite pour tenir compte du découpage de la zone agricole. Le plan 4.8 illustre le nouveau périmètre d'urbanisation.

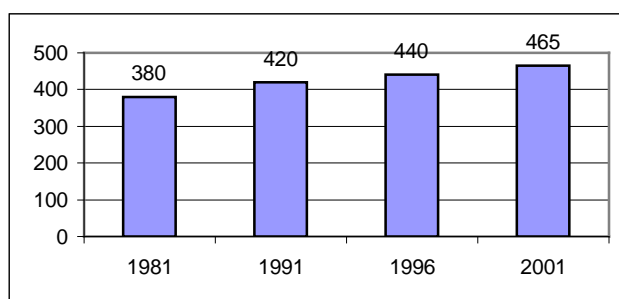
4.4.1.9 Saint-Gabriel

Tout comme la majorité des municipalités du territoire, Saint-Gabriel a vécu une importante diminution de sa population depuis le début des années 70. En fait, depuis le recensement de 1971, la population a diminué de près de 30%. Cette réduction est supérieure à celle notée pour la moyenne des municipalités de La Mitis et du Bas-Saint-Laurent. La figure suivante illustre cette diminution de population dans la municipalité.

Figure 4.23 : L'évolution de la population de Saint-Gabriel entre 1981 et 2001

Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

Malgré cette importante baisse de population, le nombre de ménages a augmenté de façon constante entre 1981 et 2001. Cette augmentation du nombre de ménages suppose un accroissement des besoins en logement. Les figures ci-dessous illustrent l'augmentation du nombre de ménages ainsi que le nombre de permis de construction émis depuis 1990.

Figure 4.24 : L'évolution du nombre de ménages à Saint-Gabriel entre 1981 et 2001

Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

Tableau 4.29 : Les faits saillants de la démographie de Saint-Gabriel

- Diminution de la population (-29,27%) entre 1971 et 2001
- Augmentation du nombre de ménages (22,40%) entre 1981 et 2001

Selon la tendance reflétée par les derniers recensements, la population de Saint-Gabriel devrait se maintenir au cours des prochaines années. De plus, il est légitime de croire que les ménages continueront à s'accroître légèrement. Concernant les nouvelles constructions, les plus récentes se sont réalisées majoritairement dans le secteur du Mont Comi, donc à l'extérieur du périmètre d'urbanisation du village.

Tableau 4.30 : Constructions neuves de 1990 à 2004 - Saint-Gabriel-de-Rimouski

Année/Type	Résidentiel	Commercial	Industriel	Institutionnel	Autre	Total
1990	2	0	0	0	0	2
1991	5	0	0	0	0	5
1992	1	0	0	0	0	1
1993	3	0	0	0	0	3
1994	5	2	0	0	3	10
1995	1	0	0	0	3	4
1996	8	0	0	0	1	9
1997	1	0	0	0	5	6
1998	7	0	0	0	0	7
1999	1	0	0	0	3	4
2000	1	0	0	0	2	3
2001	2	1	0	0	0	3
2002	2	0	0	0	2	4
2003	4	0	0	0	0	4
2004	5	0	0	0	1	6
Total	48	3	0	0	20	71

Source : municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, Registre des permis et certificats

Tableau 4.31 : Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation de Saint-Gabriel

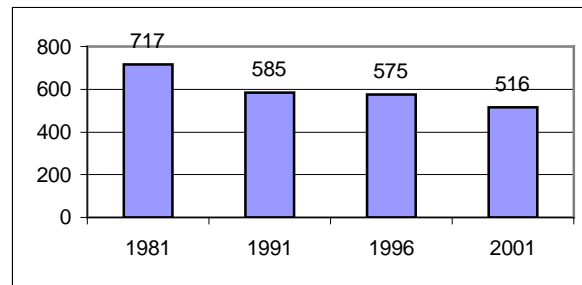
- Le milieu urbain est localisé à proximité de la route 234 et de la route 298.
- Le périmètre urbain est presque totalement bordé par la zone verte.
- La densité d'occupation du sol est faible.
- Les usages résidentiels occupent 85% du milieu urbain.
- Les fonctions autres que résidentielles occupent peu d'espace.
- Les services publics d'égout et d'aqueduc desservent la majorité des terrains situés dans le périmètre d'urbanisation.
- La moyenne annuelle de nouvelles constructions est de 4,7 ; dont 3,2 résidences
- La superficie requise pour répondre à la demande à des fins résidentielles est évaluée 48 000 m² soit 48 terrains de 1000 m² chacun (desservis).
- Le périmètre d'urbanisation révisé est d'une superficie de 1 018 247 m².
- Les aires d'expansion urbaine totalisent 250 505 m².

En fonction des observations faites précédemment, la MRC a fixé, avec la collaboration de la municipalité, une nouvelle limite aux activités à caractère urbain à Saint-Gabriel. Ce nouveau découpage est fait en raison des contraintes à l'établissement d'entreprises industrielles (desserte par les réseaux d'aqueduc et d'égout, vents dominants). La planche 4.9 cartographie le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Gabriel.

4.4.1.10 Saint-Octave-de-Métis

Le berceau du territoire mitissien a vécu une importante crise démographique entre 1971 et 2001. Au cours de cette période, la population de Saint-Octave-de-Métis a diminué de près de 43%. La figure 4.34 montre l'évolution de la situation depuis 1981.

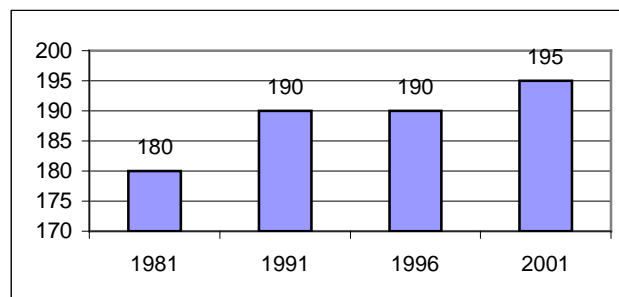
Figure 4.25 : L'évolution de la population de Saint-Octave-de-Métis entre 1981 et 2001



Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

En ce qui a trait à l'évolution des ménages, le graphique suivant illustre les variations subies entre 1981 et 2001. Malgré l'importante chute de population, le nombre de ménages a légèrement augmenté. Cependant, cette augmentation est faible comparée à celle de l'ensemble de la MRC.

Figure 4.26 : L'évolution du nombre de ménages à Saint-Octave-de-Métis entre 1981 et 2001



Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

La figure suivante révèle que le nombre de nouvelles constructions à Saint-Octave a été plutôt faible au cours des 15 dernières années. Toutefois, le nombre de mise en chantier est beaucoup plus élevé à partir de 1996.

Tableau 4.32 : Les faits saillants de la démographie de Saint-Octave-de-Métis

- Diminution de la population (-42,35%) entre 1971 et 2001
- Augmentation du nombre de ménages (8,33%) entre 1981 et 2001

Les statistiques indiquent que la population de Saint-Octave-de-Métis est en diminution depuis plusieurs années. Toutefois, le nombre de permis de construction émis depuis 1996 donne une note positive et laisse croire à une légère augmentation de la construction au cours de la prochaine décennie.

Tableau 4.33 : Constructions neuves de 1990 à 2004 - Saint-Octave-de-Métis

Année/Type	Résidentiel	Commercial	Industriel	Institutionnel	Autre	Total
1990	0	0	0	0	0	0
1991	0	0	0	0	0	0
1992	0	0	0	0	1	1
1993	1	0	0	0	2	3
1994	0	0	0	0	0	0
1995	0	0	0	0	0	0
1996	2	0	0	0	2	4
1997	1	0	0	0	1	2
1998	1	0	0	0	0	1
1999	2	0	0	0	0	2
2000	0	0	0	0	0	0
2001	1	0	0	0	0	1
2002	1	0	0	0	0	1
2003	2	0	0	0	1	3
2004	1	0	0	0	1	2
Total	12	0	0	0	8	20

Source : municipalité de Saint-Octave-de-Métis, Registre des permis et certificats

Tableau 4.34 : Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation de Saint-Octave-de-Métis

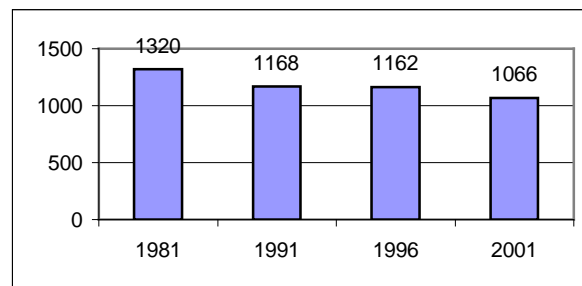
- Le milieu urbain est localisé à la croisée du chemin Kempt et du troisième rang.
- La densité d'occupation du sol est faible.
- La majorité des terrains dans le périmètre d'urbanisation offrent une vue exceptionnelle du paysage mitissien.
- Les usages résidentiels occupent près de 85% du milieu urbain.
- Les fonctions autres que résidentielles occupent peu d'espace.
- Les services publics d'égout et d'aqueduc desservent la majeure partie du périmètre d'urbanisation.
- La moyenne annuelle de nouvelles constructions est de 1,3 ; dont 0,8 résidences
- La superficie requise pour répondre à la demande à des fins résidentielles est évaluée 12 000 m² soit 12 terrains de 1000 m² chacun (desservis).
- Le périmètre d'urbanisation révisé est d'une superficie de 624 550 m².
- Les aires d'expansion urbaine totalisent 297 000 m².

En fonction des informations ci-haut, la délimitation du périmètre d'urbanisation n'a pas été modifiée. Le périmètre tracé en 1987 est donc maintenu. Cet espace réservé aux activités à caractère urbain, dont une grande partie est vouée à des fins industrielles, permettra à la municipalité de répondre aux besoins de ses contribuables au cours des 15 prochaines années. Le plan 4.10 identifie les éléments relatifs au périmètre d'urbanisation de Saint-Octave-de-Métis.

4.4.1.11 Sainte-Angèle-de-Mérici

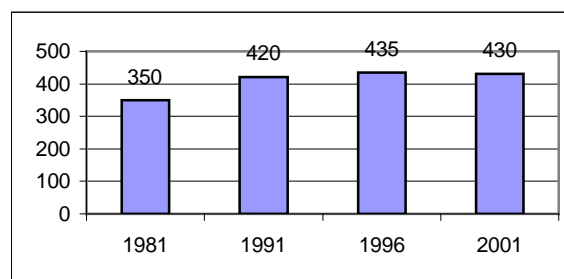
Entre 1971 et 2001, la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici a connu une importante diminution de sa population. En fait, durant cette période, elle a perdu 31% de ses habitants. À titre de comparaison, pour le même intervalle, la MRC de La Mitis a connu une diminution de sa population de l'ordre de 19% et le Bas-Saint-Laurent a connu une légère diminution de 3%.

Figure 4.27 : L'évolution de la population à Sainte-Angèle-de-Mérici entre 1981 et 2001



Source : Statistique Canada, Recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

Figure 4.28 : L'évolution du nombre de ménages à Sainte-Angèle-de-Mérici entre 1981 et 2001



Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

D'autre part, le nombre de ménages a augmenté à Sainte-Angèle-de-Mérici entre 1981 et 2001. Toutefois, il s'agit d'une légère hausse de 22,9%. Tout indique qu'au cours des prochaines années la population de Sainte-Angèle-de-Mérici demeurera stable. Il en serait de même concernant le nombre de ménages.

Tableau 4.35 : Les faits saillants de la démographie de Sainte-Angèle-de-Mérici

- Diminution de la population (-31,23%) entre 1971 et 2001
- Augmentation du nombre de ménages (22,9%) entre 1981 et 2001

Tableau 4.36 : Constructions neuves de 1990 à 2004 - Sainte-Angèle-de-Mérici

Année/Type	Résidentiel	Commercial	Industriel	Institutionnel	Autre	Total
1990	1	2	0	0	2	5
1991	6	0	0	0	0	6
1992	1	0	0	0	0	1
1993	2	2	0	0	0	4
1994	4	1	0	0	1	6
1995	2	0	0	0	0	2
1996	2	0	0	0	0	2
1997	2	0	0	0	0	2
1998	1	1	0	0	3	5
1999	0	0	0	0	0	0
2000	1	0	0	0	0	1
2001	2	0	0	0	3	5
2002	1	1	0	0	2	4
2003	0	0	0	0	2	2
2004	1	0	0	0	2	3
Total	26	7	0	0	15	48

Source : municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, Registre des permis et certificats

Le nombre annuel de nouvelles constructions est demeuré faible au cours des dernières années. De plus, peu d'entre elles se sont érigées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, soit 14 depuis 1990. La municipalité souhaite remédier à cette situation par l'ouverture d'une nouvelle rue à des fins résidentielles. Un projet de terrain de camping est également à l'étude afin de redynamiser la collectivité.

Tableau 4.37 : Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation de Sainte-Angèle-de-Mérici

- Le milieu urbain est localisé à la confluence des routes 132 et 234.
- Une zone d'inondation est située à proximité du milieu urbain.
- La densité d'occupation du sol est faible.
- Le périmètre d'urbanisation est borné, au sud, par la rivière Mitis.
- Les usages résidentiels occupent près de 80% du milieu urbain.

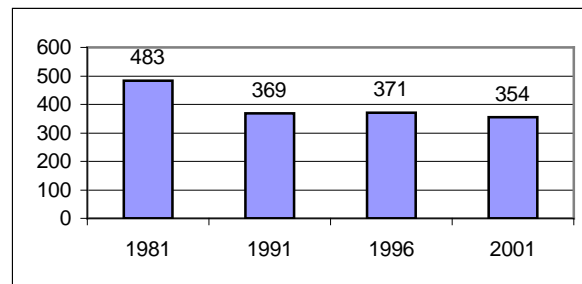
-
- Les fonctions autres que résidentielles occupent peu d'espace.
 - Les services publics d'égout et d'aqueduc desservent la majeure partie du périmètre d'urbanisation.
 - La moyenne annuelle de nouvelles constructions est de 3,2 ; dont 1,7 résidences
 - La superficie requise pour répondre à la demande à des fins résidentielles est évaluée 26 000 m² soit 26 terrains de 1000 m² chacun (desservis)
 - Le périmètre d'urbanisation révisé est d'une superficie de 706 938 m².
 - Les aires d'expansion urbaine totalisent 80 751 m²
-

L'ancien périmètre d'urbanisation a été modifié, surtout pour tenir compte d'un redécoupage de la zone agricole permanente en fonction du tracé de la Route 132. Enfin, conformément aux orientations et objectifs du ministère des Transports du Québec, la partie du périmètre d'urbanisation qui était située au nord de la route 132 a été soustraite des nouvelles limites. La planche 4.11 cartographie le périmètre d'urbanisation du village de Sainte-Angèle-de-Mérici.

4.4.1.12 Sainte-Jeanne-d'Arc

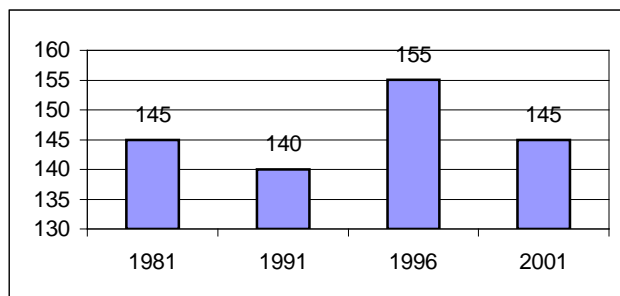
La municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc est la seconde municipalité où le nombre d'habitants a connu une très forte décroissance. La diminution de citoyens vivant dans cette localité, entre 1971 et 2001, a atteint 50,83%.

Figure 4.29 : L'évolution de la population à Sainte-Jeanne-d'Arc entre 1981 et 2001



Source : Statistique Canada, Recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

En observant la figure suivante, il est possible de constater que le nombre de ménages a subi plusieurs changements entre 1981 et 2001. La municipalité a perdu 3,5% de ses ménages entre 1981 et 1991. La situation s'est améliorée rapidement entre 1991 et 1996, pour périlcliter de nouveau par la suite.

Figure 4.30 : L'évolution du nombre de ménages à Sainte-Jeanne-d'Arc entre 1981 et 2001

Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

L'analyse des éléments présentés ci-haut ainsi que de l'ensemble des données démographiques de la région, révèle une très forte baisse de population.

Tableau 4.38 : Les faits saillants de la démographie de Sainte-Jeanne-d'Arc

- Diminution de la population (-50,83%) entre 1971 et 2001
- Stagnation du nombre de ménages entre 1981 et 2001

D'autre part, le nombre de permis de construction émis depuis 1990 n'exprime pas une forte demande pour de nouveaux logements. Le tableau ci-dessous témoigne qu'il y a eu peu de nouvelles résidences au cours des dernières années.

Tableau 4.39 : Constructions neuves de 1990 à 2004 - Sainte-Jeanne-d'Arc

Année/Type	Résidentiel	Commercial	Industriel	Institutionnel	Autre	Total
1990	1	0	0	0	1	2
1991	2	0	0	0	0	2
1992	0	0	0	0	1	1
1993	1	0	0	0	5	6
1994	0	0	0	0	3	3
1995	1	0	0	0	6	7
1996	1	0	0	0	4	5
1997	0	1	0	0	6	7
1998	0	1	0	1	1	3
1999	0	0	0	0	3	3
2000	1	0	0	0	1	2
2001	0	0	0	0	1	1
2002	1	0	0	0	0	1
2003	0	0	0	0	0	0
2004	0	0	0	1	0	1
Total	8	2	0	2	32	44

Source : municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc, Registre des permis et certificats

Le tableau suivant résume les principales caractéristiques du périmètre d'urbanisation de Sainte-Jeanne-d'Arc.

Tableau 4.40 : Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation de Sainte-Jeanne-d'Arc

-
- Le milieu urbain est localisé à la croisée de la route Massé et de la route de Sainte-Jeanne-d'Arc.
 - La densité d'occupation du sol est faible.
 - Le périmètre d'urbanisation est entouré par la zone agricole permanente.
 - Les usages résidentiels occupent près de 85% du milieu urbain.
 - Les fonctions autres que résidentielles occupent peu d'espace.
 - Les services publics d'égout et d'aqueduc ne sont pas offerts.
 - La moyenne annuelle de nouvelles constructions est de 2,9 ; dont 0,5 résidences permanentes
 - La superficie requise pour répondre à la demande à des fins résidentielles est évaluée 24 000 m² soit 8 terrains de 3000 m² chacun (non desservis).
 - Le périmètre d'urbanisation révisé est d'une superficie de 295 545 m².
 - Les aires d'expansion urbaine totalisent 105 188 m²..
-

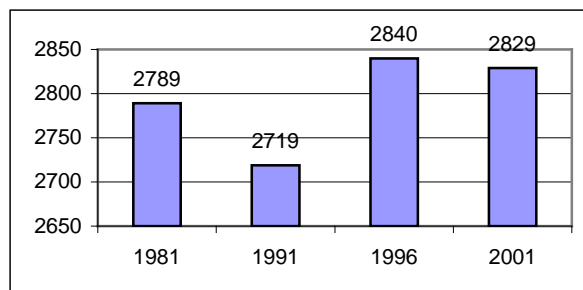
La MRC a modifié le périmètre d'urbanisation. Ce changement reflète la limite de la zone agricole permanente ainsi que le périmètre d'urbanisation choisi par la municipalité lors de l'entrée en vigueur de son premier plan d'urbanisme. L'ancien périmètre d'urbanisation occupait une superficie de près de 330 000 m², l'actuel mesure un peu plus de 295 000 m². Le plan 4.12 expose le tracé du périmètre d'urbanisation du village de Sainte-Jeanne-d'Arc.

4.4.1.13 Sainte-Luce

(regroupement des anciennes municipalités de Sainte-Luce et de Luceville en 2001)

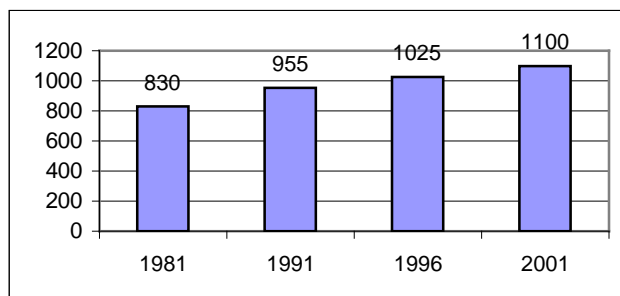
Sainte-Luce est l'une des trois municipalités mitissiennes ayant connu une croissance démographique au cours des 30 dernières années, soit une augmentation substantielle de 17% entre 1971 et 2001. Les graphiques ci-dessous illustrent la variation positive du nombre d'habitants et des ménages.

Figure 4.31 : L'évolution de la population à Sainte-Luce entre 1981 et 2001



Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 1996 et 2001

Figure 4.32 : L'évolution du nombre de ménages à Sainte-Luce entre 1981 et 2001



Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991 et 1996

Le tableau suivant résume les faits saillants de la démographie de Sainte-Luce.

Tableau 4.41 : Les faits saillants de la démographie de Sainte-Luce

- Augmentation de la population (17,09%) entre 1971 et 2001
- Augmentation du nombre de ménages (32,5%) entre 1981 et 2001

Le prochain tableau démontre l'impact qu'a eu l'augmentation de la population sur la construction de bâtiments neufs. Il est évident que la variation du nombre d'habitants a eu des répercussions sur l'occupation et l'organisation du territoire de la municipalité.

« Tableau 4.42 Constructions neuves de 1990 à 2010 - Sainte-Luce

Année/Type	Résidentiel	Commercial	Industriel	Institutionnel	Autre	Total
1990	7	0	0	1	0	8
1991	12	0	0	0	0	12
1992	2	0	0	0	0	2
1993	2	0	0	0	0	2
1994	14	0	0	0	0	14
1995	7	0	0	0	0	7
1996	11	0	0	0	5	16
1997	15	1	0	0	0	16
1998	12	0	0	0	0	12
1999	7	1	0	0	1	9
2000	7	0	0	0	0	7
2001	4	0	0	0	1	5
2002	10	0	0	0	0	10
2003	9	0	1	1	0	11
2004	19	0	1	0	0	20
2005	22	0	0	0	2	24
2006	21	1	0	0	0	22
2007	12	0	0	0	1	13
2008	12	1	0	0	2	15
2009	14	1	0	0	0	15
2010	9	0	0	0	0	9
Total	228	5	2	2	12	249

La municipalité de Sainte-Luce est celle de la MRC de La Mitis qui connaît, depuis 1990, l'augmentation la plus importante du nombre de mises en chantier pour des résidences. Les années 2004 à 2006 ont été exceptionnelles avec la construction de 62 nouvelles résidences. Cette statistique comprend également le remplacement de chalets ou de maisons mobiles par des constructions neuves. Dans la foulée de cette progression des dernières années, la tendance générale sur plusieurs années permet de croire que le nombre de mises en chantier à prévoir sera intéressant pour les années à venir, soit en moyenne 10 à 15 nouvelles constructions par année, dont au moins une douzaine de résidences par année. Comte tenu de l'érosion littorale, il faut également anticiper des besoins relatifs à la relocalisation de bâtiments. Ce nombre est estimé à environ 35.

Les informations ci-haut ainsi que les tendances socio-économiques des dernières années laissent croire que la population de Sainte-Luce poursuivra sa croissance au cours des prochaines années. Par conséquent, il est fort probable que l'espace urbain se développe proportionnellement. Les tableaux qui suivent dressent la liste des principales caractéristiques des périmètres d'urbanisation des secteurs de Sainte-Luce-sur-Mer et de Luceville.

Tableau 4.43 : Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation du secteur de Sainte-Luce-sur-Mer

-
- Le milieu urbain est localisé le long de la route du fleuve.
 - Il y a une zone de contrainte à l'aménagement qui occupe une bonne partie du périmètre d'urbanisation.
 - La densité d'occupation du sol est faible.
 - Le milieu bâti s'étend de façon linéaire le long du fleuve.
 - Plusieurs terrains donnent un accès physique ou visuel au fleuve.
 - Le périmètre d'urbanisation est entouré par la zone agricole permanente.
 - Les usages résidentiels occupent près de 85% du milieu urbanisé.
 - Les services publics d'égout et d'aqueduc sont offerts pour la majorité des terrains dans la partie centrale du village ainsi que dans le secteur contigu à Rimouski; seul le service d'aqueduc est disponible dans les autres portions du périmètre.
 - Le périmètre d'urbanisation est d'une superficie de 2 625 789 m².
 - Les aires d'expansion urbaine totalisent 821 321 m².
-

La partie ouest du village, jusqu'à la limite de la Ville de Rimouski, a connu une mutation accélérée d'un caractère de villégiature à un caractère résidentiel permanent. La densité d'occupation maintenant obtenue y justifie l'attribution d'une vocation urbaine. Ce secteur, desservi par un réseau d'aqueduc, situé en zone blanche et compris entre deux anciens morceaux de périmètre urbain, est donc intégré au nouveau périmètre. La planche 4.13.1 cartographie les éléments du périmètre urbain du secteur Sainte-Luce-sur-Mer.

Tableau 4.44 : Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation du secteur de Luceville

-
- Le milieu urbain est localisé à la croisée de la route 298 et de la route du deuxième rang.
 - Le périmètre urbain est étroitement enclavé par la zone agricole protégée.
 - La densité d'occupation du sol est forte.
 - Les usages résidentiels occupent 75% du milieu urbanisé.
 - Les fonctions autres que résidentielles occupent beaucoup d'espace (industries de transformation du bois et aires d'entreposage).
 - Les services publics d'égout et d'aqueduc desservent la majorité des terrains situés dans le périmètre d'urbanisation.
 - Le périmètre d'urbanisation est d'une superficie de 1 585 860 m².
 - Les aires d'expansion urbaine totalisent 151 821 m².
-

Conformément aux constatations faites précédemment, la MRC a établi un nouveau périmètre d'urbanisation pour l'ancien territoire de Luceville. Le nouveau périmètre tient compte des inclusions en zone agricole protégée et prend en considération l'éventuelle relocalisation d'une entreprise de camionnage afin de réaffecter l'espace qu'elle occupe à des fins résidentielles. Le plan 4.13.2 illustre le périmètre d'urbanisation du village de Luceville.

4.4.2 La grande affectation urbaine

La grande affectation urbaine a pour objet d'attribuer à certaines parties du territoire une vocation prioritaire à cette fin. L'espace concerné par cette affectation est illustré géographiquement sur les plans 17.1 et 17.2 *Les grandes affectations du territoire*. Les superficies concernées sont situées totalement à l'intérieur des périmètres d'urbanisation présentés précédemment. Pour la majorité de ces périmètres, la grande affectation urbaine couvre l'ensemble de l'espace compris à l'intérieur de ceux-ci. Toutefois, on retrouve dans certains cas d'autres affectations venant couvrir une partie de l'intérieur du périmètre. C'est le cas entre autres de l'aéroport de Mont-Joli, de certaines aires industrielles (voir chapitre 5) et de milieux de villégiature.

À l'intérieur de l'affectation urbaine, les usages à favoriser sont les établissements institutionnels (culte, éducation, santé, services sociaux), les commerces et services, les industries, les habitations, les loisirs ainsi que les services et équipements publics. À l'opposé de ces usages à caractère urbain, les usages à caractère rural comme l'agriculture, la récréation extensive, l'extraction des ressources naturelles, et l'exploitation forestière, sont des usages à proscrire. Le tableau 17.1 *La Grille des spécifications* indique de façon plus précise les usages à privilégier, conditionnels, et à proscrire dans l'affectation urbaine. Les municipalités sont tenues de respecter une concordance dans la détermination des usages permis ou prohibés dans les zones situées dans cette affectation.

Dans le respect des principes énoncés dans le présent schéma, les municipalités ont par conséquent le devoir d'inscrire dans leur plan d'urbanisme des phases de développement ainsi que la localisation relative et la densité d'occupation des usages urbains à l'intérieur de leurs portions de grande affectation urbaine respectives.

4.4.3 Les mesures d'embellissement et d'animation

Afin de répondre aux aspirations de qualité de vie des résidents, plusieurs mesures complémentaires sont envisageables. Certaines sont d'ordre réglementaires, d'autres sont davantage associées à des actions concertées. Peu importe les moyens envisagés, il s'avère important de choisir un mode d'intervention adapté aux lieux et au contexte social observé.

Dans le but de maintenir une couverture végétale abondante, les municipalités sont invitées à régir l'abattage d'arbres matures dans les parties vulnérables des villages. De même, les municipalités sont incitées à encadrer judicieusement les modes d'implantation, le gabarit et l'architecture des nouvelles constructions ainsi que l'affichage, soit par le biais du règlement de zonage ou soit par un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

En terme d'interventions concrètes, il apparaît opportun d'aménager des parcs et espaces verts ainsi que de sensibiliser la population au rôle que joue la végétation dans un paysage urbain. En complément de l'environnement naturel, la qualité du cadre bâti peut être améliorée par de l'information livrée aux citoyens quant à des pratiques de rénovations soucieuses du caractère architectural des lieux. En ce sens, l'organisation de concours ou l'attribution de prix constituent des incitatifs parfois efficaces.

Enfin, un milieu de vie sera d'autant plus attirant si celui-ci s'avère animé. La tenue régulière de festivals, foires, tournois sportifs et autres peut apporter une source de vitalité pour la communauté et induire par conséquent un renforcement du sentiment d'appartenance. Le plan d'action prévoit l'élaboration d'une politique culturelle visant des échanges de services entre des groupes de municipalités ou l'organisation d'activités culturelles ou sportives communes ainsi que d'échanges culturels inter-régionaux.